

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** - (1993)  
**Heft:** 46-47: L'avenir des transports  
  
**Rubrik:** Nouvelles fédérales

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

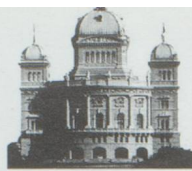
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Election du Président de la Confédération



Adolf Ogi. Président de la Confédération pour 1993.

Adolf Ogi a été élu le mercredi 9 décembre 1992 Président de la Confédération\* par 185 voix (Flavio Cotti avait obtenu 161 voix en 1990 et Jean-Pascal Delamuraz 201 en 1989). C'est la 20ème fois qu'un Bernois accède à la présidence. Et la neuvième qu'un représentant de l'UDC (autrefois PAB) est élu président. Adolf Ogi est membre du Conseil Fédéral depuis 1987, date à laquelle il avait été élu en remplacement de Léon Schlumpf. Son ascension politique est fulgurante, à tel point que certains lui reprocheront de n'être pas passé par un "apprentissage" dans un Exécutif communal ou cantonal. En 1978, il adhère à l'Union Démocratique du Centre (UDC), en pleine rénovation, dont il devient vite un des symboles d'ouverture. Un an plus tard, il entre

au Conseil National, où il préside la Commission des affaires militaires. Président de son parti de 1979 à 1988, il est élu au Conseil Fédéral le 9 décembre 1987 en tant que chef du Département Fédéral des Transports, des Communications et de l'Energie. Il a 44 ans. Avec lui, entre un ton nouveau au Palais Fédéral. De ses précédentes fonctions - directeur de la Fédération Suisse de Ski qu'il a transformée en machine à gagner, puis directeur général pour la Suisse de la société Intersport - il a gardé l'habitude d'un discours simple, direct, dont le vocabulaire doit beaucoup au monde de la compétition. "On va gagner", souvent ponctué d'un coup de poing sur la table, est une de ses expressions les plus fréquentes. Cette façon de parler relève d'un don pour la communication qui lui permet de faire passer son message tout en reléguant ses échecs au deuxième plan. Combatif et têtu, il est de ceux que l'échec dynamise. Et s'il n'a pas de diplôme universitaire à accrocher au-dessus de son bureau (il est titulaire d'un diplôme de l'Ecole de commerce de La Neuville), il est devenu, par sa réussite, l'homme politique de référence, celui en qui se reconnaissent bon nombre de Suisses : "Le peuple, dit-il, ce

ne sont pas seulement des gens qui ont suivi ou pu fréquenter l'Université. Je souhaite que ceux qui n'ont pas eu la possibilité de faire des études soient aussi acceptés". On comprend dès lors que jamais la grogne des usagers des PTT ne se soit retournée contre lui. Ni qu'on lui fasse grief du déficit des CFF. Certains préfèrent se souvenir de son engagement pour l'intégration européenne et de la réussite des négociations sur l'Accord sur le Transit. Ce qui expliquerait que son élection à la présidence du gouvernement, à une période difficile, ait été largement saluée. ■

**\* Le socialiste soleurois Otto Stich accède à la vice-présidence de la Confédération. Le Chef du Département fédéral des Finances a obtenu 134 voix (sur 200 bulletins valables). Il est possible que ce résultat médiocre (seul Roger Bonvin avait fait pire en 1971 en recueillant 131 voix) soit une condamnation des Romands qui auraient estimé que le Conseiller Fédéral ne s'était pas suffisamment engagé en faveur de l'EEE. Otto Stich accède pour la seconde fois à la vice-présidence puisque la règle en empêche Kaspar Villiger. En effet, nul ne peut devenir président s'il n'a pas été Conseiller Fédéral sous la présidence de tous ceux qui sont en fonction depuis plus longtemps que lui.**

## Aboutissement d'une initiative privée

L'idée a fait son chemin et la pétition demandant la création d'une "Croix Verte", lancée en avril dernier par le Conseiller National Roland Wiederkehr vient d'être remise au Conseil Fédéral par le Conseil de Fondation, signée par quelque 100.000 personnes. Une majorité de parlementaires fédéraux ont eux aussi été séduits par cette idée et ont remis également une lettre au Conseil Fédéral appuyant cette demande. L'idée est de faire rapidement de la Croix Verte la jumelle de la Croix Rouge, dans le domaine de l'environnement. Il faudra donc, très vite, convaincre les pays étrangers d'adhérer à cette fondation. Et lui trouver un financement, assumé pour l'instant par le secteur privé. Car la Croix Verte entend jouer un rôle prépondérant pour la formation, la maîtrise et les risques touchant à l'environnement. Un corps de spécialistes serait créé, capable d'apporter une aide d'urgence en cas de catastrophe écologique. La Croix Verte, dont le siège sera installé vraisemblablement à Genève (elle pourrait ainsi profiter des structures de l'Académie de l'environnement genevoise), veut jouer la carte de la complémentarité. En travaillant, par exemple, de concert avec l'ONU et plus particulièrement avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. L'ONU teste en effet depuis janvier 1992 un "centre pour l'assistance environnementale d'urgence", dirigé par Alain Clerc. Pour ce dernier, la Croix Verte ne sera pas une rivale, mais "une structure complémentaire", surtout au niveau de l'information, de la formation et du financement. ■



## Nouveau diplôme

Compléter l'apprentissage par une nouvelle maturité professionnelle sera bientôt possible. Dès lors, les jeunes apprentis pourront accéder, s'ils le désirent, aux études supérieures. L'Ofiamt (L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers) et ses partenaires cantonaux ont remodelé en profondeur la filière d'apprentissage. Ils ont ainsi créé un nouveau certificat de maturité qui devrait, dès août 93, faciliter l'accès aux écoles supérieures (écoles d'ingénieurs ETS, écoles techniques, écoles pour les cadres de l'économie et de l'administration...). Dans un premier temps, seule la filière technique de l'apprentissage va être réformée. Seront ajoutées quelque 1.400 heures de cours supplémentaires - soit une année d'études. Si le cadre général de cette réforme est bien défini, certaines dispositions en revanche manquent encore. Par exemple, celles qui concernent les jeunes déjà embarqués dans la filière traditionnelle. La liste des matières, les options, la répartition des heures de cours ne sont pas non plus encore définies. Il est d'autre part probable que la réforme de la maturité fédérale, dont le projet va circuler jusqu'en mars de cette année, pourra influencer le travail de réflexion en cours. 1.800 jeunes environ sont concernés par ces changements. Cependant, on estime que 10 à 20% d'entre eux seulement\* s'engageront dans le programme "long". Certaines autorités et des professionnels de l'enseignement, comme Jacques Martin, Conseiller d'Etat vaudois, souhaitent en outre une bonne coordination entre les différentes filières ainsi que la mise en place de passerelles. Afin que soit admise, non seulement l'entrée en école technique, mais aussi en faculté de lettres, par exemple. Cette initiative de l'Ofiamt répond à une demande constatée les dernières années. De plus en plus nombreux sont les jeunes à vouloir se lancer dans les études longues. En 1991, ils étaient 16.500 étudiants (15.000 en 1990) pour 56.000 nouveaux apprentis (58.000 en 1990). Et en 30 ans, les inscriptions aux hautes écoles ont grimpé de 318%... Après 9 ans de discussions (le projet de maturité professionnelle remonte à 1983), l'Ofiamt est donc pressé de voir naître son nouveau projet. Les quelque 130 écoles, offices et associations consultées ont répondu favorablement. Ainsi, les groupements patronaux voient dans ce projet la possibilité d'acquérir "une culture générale dont les entreprises seront largement bénéficiaires". D'autres instances préfèrent voir dans ce projet une simple étape conduisant à une refonte complète des filières.

\*Le Service de recherches et d'informations statistiques du canton de Vaud a récemment fait une étude sur la fidélité des apprentis à leur métier. Les spécialistes ont découvert avec surprise que 18% des apprentis avaient abandonné un an après le début de leur formation. Plus exactement, 11% ne sont plus apprentis et 7% ont changé de voie ou d'employeur. Et ce, principalement dans les secteurs de la métallurgie, de la construction de machines et le travail de bureau. Les raisons avancées par les personnes concernées : le désir d'être autonome le plus rapidement possible, en entrant aux PTT, aux CFF ou dans la vente, ce qui permet de raccourcir la durée des études. ■

## Coupes sombres

Le Conseil National a décidé, lors de l'examen du budget 1993, de supprimer 300 postes dans l'effectif du personnel de la Confédération. Décision qui n'a pas été du goût de tous les députés. Ainsi, le Conseiller National soleurois Ernst Leuenberger annonçait-il que "la majorité de cette chambre vient de décider de procéder à des licenciements". Et il est d'autant plus furieux que l'Assemblée, en suivant la proposition du radical biennois Marc Suter a non seulement été contre les vœux du Conseil Fédéral, qui désirait un maintien de l'effectif actuel, mais est allé encore au-delà de la proposition de la Commission du Conseil National qui demandait une réduction de 206 postes. Cette décision est l'une des trois entorses que le Parlement s'est permise par rapport à plus de 130 propositions faites par sa Commission. Le but était d'économiser quelque 650 millions de frs.s. supplémentaires par rapport au budget présenté par le Conseil Fédéral, qui prévoyait lui un déficit de 3,9 milliards

de frs.s. Si la réduction de personnel va dans le sens des économies, les deux autres décisions (divergentes) du Conseil augmenteront les dépenses de 37 millions de frs.s. Les députés ont ainsi diminué de 13 millions de frs.s. les crédits destinés au Fonds national suisse de la recherche (la Commission proposait carrément une coupure de 20 millions) et ils ont augmenté de 30 millions de frs.s. la somme prévue pour des prêts à des coopératives construisant des logements bon marché. Un petit geste en faveur de la relance dans le secteur de la construction, particulièrement touché. Dans tous les autres domaines, l'Assemblée s'en est tenue aux recommandations de la Commission des finances, ramenant le déficit global à 3,25 milliards de francs suisses. C'est ainsi qu'il est prévu de faire une économie de 26 millions de frs.s (sur un total de 1,5 milliard de frs.s.) sur l'enveloppe "réseau routier" et de 25 millions dans le secteur "agriculture". ■

Publicité

## Les Vins Suisses du canton de Genève sont à Paris



pour tous renseignements :

**R. Gauthier**

28, rue de Lavacourt. 78840 Moisson

Téléphone (1) 34.79.32.72

Fax (1) 34.79.39.87



## brèves...

**ON VOTERA :** La taxe hospitalière de 10 frs.s. par jour et les mesures contre la hausse des coûts de la santé seront soumis au verdict populaire. L'initiative lancée par le Parti du Travail (PdT) contre l'arrêté fédéral urgent voté en octobre dernier par le Parlement a abouti. Les 50.000 signatures nécessaires ont en effet été récoltées.

**APPROBATION :** Le Conseil des Etats approuve la Convention du Conseil de l'Europe sur le "blanchissement, le dépistage, la saisie et la confiscation du produit des crimes". Dans la foulée, le Conseil adopte également un postulat demandant des bases légales pour la lutte contre le trafic des stupéfiants par des agents infiltrés.

**ACCORD :** Le Conseil des Etats approuve le traité, entre la Suisse et l'Australie, sur l'entraide judiciaire en matière pénale.

**DIVORCE :** Le Conseil des Etats accepte une motion du Conseil National demandant que la loi suisse sur le divorce autorise le partage de l'autorité parentale entre parents divorcés.

**F/A-18 :** La majorité bourgeoise du Conseil National réitère son soutien à l'achat des 34 avions de combat F/A-18. L'initiative du Groupe pour une Suisse sans armée dirigée contre ce projet de 3,5 milliards de frs.s. est en effet rejetée par 117 voix contre 51 (et 15 abstentions).

**ORDONNANCE EN CONSULTATION :** Cantons et partis politiques (exceptés la Thurgovie, Lucerne, Schaffhouse et le parti écologiste) approuvent le test de dépistage du sida sans le consentement du patient. Ces tests seraient effectués sur des échan-

tillons sanguins prélevés à d'autres fins médicales et rendus anonymes avant d'être analysés par des centres spécialisés dans le dépistage de la maladie.

**ASILE :** Quelque 5000 anciens prisonniers de guerres bosniaques, ainsi que des femmes et des enfants, pourront être accueillis en Suisse cet hiver, sous certaines conditions. Le Conseil Fédéral en a donné l'autorisation au Département Fédéral de Justice et Police et au Département Fédéral des Affaires Etrangères.

**NLFA :** Marcel Blanc, ancien Conseiller d'Etat vaudois, est nommé président de l'organe de contrôle et de coordination des Nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes par le Conseil Fédéral. Disposant du statut d'expert, il entrera en fonction le 1er avril prochain et sera assisté par un secrétaire, Karl Haussmann.

**PTT :** Dès le 1er avril prochain, les PTT mettront à la disposition des entreprises un nouveau numéro, le 157, pour remplacer le 156, trop "marqué". Le "Telebusiness", comme son nom l'indique, devrait accueillir des services de conseils juridiques et fiscaux, des informations boursières, les services après-vente et l'accès à des banques de données payantes.

**INAPTE :** Responsable de la "presque collision" entre un chasseur de l'armée et un avion de la compagnie aérienne Swissair au-dessus du Jura en mars dernier, le système de radar militaire "Tafilir" a été reconnu inapte à remplir toutes les fonctions attendues de lui en cas de guerre. Ce système devait permettre le guidage des avions de combat...

**OUI :** Le Liechtenstein accepte, par 55,8% de "oui", l'entrée de la principauté dans l'Espace Economique Européen. La Suisse se re-

trouve ainsi le seul pays de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) à n'avoir pas choisi cette solution.

**ELECTION :** L'Assemblée fédérale élit trois nouveaux juges et un juge suppléant au Tribunal Fédéral. Il s'agit de la Vaudoise Danielle Yersin, du Neuchâtelois Bertrand Reeb, de l'Argovien Robert Müller et du Fribourgeois Pierre Zappeli.

**A LIRE :** Près de 40 écoles, choisies dans les régions linguistiques différentes, vont recevoir un abonnement à un quotidien rédigé dans une autre langue que la leur. Lancée par le Stapferhaus de Lenzbourg, la campagne est intitulée "Envoyé Spécial". L'institution, fondée par Pro Helvetia, a en effet manifesté ainsi son désir de réaliser des ponts par dessus le "Röstigraben".

**ACCORD :** Les partenaires sociaux de l'industrie du bâtiment se sont finalement entendus sur un accord complémentaire à la Convention nationale 1991/1993. Les 140.000 employés de la branche recevront par conséquent, dès le 1er janvier, une compensation du renchérissement de 3%. Ils verront également leur temps de travail diminué d'une demi-heure par semaine.

**REJET :** Le Conseil National rejette l'initiative "pour la protection des régions alpines contre le trafic de transit" déposée en mai 1990, estimant que cette initiative était dépassée, puisque lancée avant l'adoption de l'accord sur le transit passé avec la Communauté Européenne. L'initiative demandait un transfert obligatoire du trafic de transit de la route sur le rail dans un délai de dix ans à partir de son adoption.

**DUR :** Le taux de chômage fran-

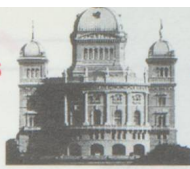
chit la barre des 120.000 personnes sans emplois, soit exactement 11.007 personnes sans emploi de plus qu'en octobre et le taux de chômage s'établit désormais à 3,9% (en novembre 1991, il était de 1,7%).

**AELE :** La Suisse, qui devait présider cette année l'Association Européenne de Libre Echange, n'assumera en fait pas cette fonction, en raison des résultats de la votation du 6 décembre dernier. Isolée, elle est le seul Etat membre de l'AELE à n'avoir pas ratifié le Traité sur l'Espace Economique Européen. Elle ne participera pas d'autre part aux discussions, au sein de l'AELE, concernant l'EEE, n'y ayant "aucun droit", dicit Jean-Pascal Delamuraz. Autre conséquence du non à l'EEE : l'Autorité de surveillance de l'AELE sera établie entièrement à Bruxelles, alors qu'il était prévu que l'essentiel de cette autorité s'installe à Genève.

**CREDIT :** Le Conseil des Etats vote à la quasi unanimité un nouveau crédit-cadre de 600 millions de frs.s. pour l'aide aux pays d'Europe de l'Est : le montant total est ainsi porté à 1,4 milliard de frs.s. Une proposition de Willy Loretan (PRD/AG), demandant que l'aide à la Russie soit bloquée tant que les troupes russes n'auraient pas évacué les pays baltes, a par contre été rejetée.

**REFORME :** Le Conseil des Etats prolonge jusqu'à fin 1994 le délai pour présenter un projet de réforme du gouvernement impliquant un changement de la Constitution Fédérale.

**INTERDITE :** Désormais, la grenade à main de combat est bannie des écoles de recrues et des cours de répétition. L'instruction est donnée avec des grenades d'exercice et ce, à partir du 1er



janvier. Le 24 juillet dernier, l'explosion de deux grenades avaient coûté la vie à deux caporaux de l'école de recrues de Lucerne. Seuls les futurs directeurs d'exercice avec grenade à main seront autorisés à manier l'arme de combat, proscrite depuis l'été dernier.

**NOMINATION** : Odilo Guntern, ex-"Monsieur-Prix" surveillera désormais l'application de la loi sur la protection des données informatiques. O. Guntern, nommé par le Conseil Fédéral, entrera en fonction dès l'entrée en vigueur de la loi sur la protection des données informatiques, soit le 1er avril 1993.

**TV** : C'est chose faite, "TV-Tell" s'est vu accorder l'autorisation d'émission par le Conseil Fédéral. La chaîne de télévision privée commencera ses émissions le 29 mars prochain.

**SUCCESSION** : Le libéral Urs Scheidegger est nommé par le Conseil Fédéral directeur de l'Office Fédéral des Réfugiés. Ce Soleurois de 49 ans, président de Soleure depuis 12 ans, prendra ainsi la succession de Peter Arbenz dès juillet 1993. Grand voyageur, Urs Scheidegger a été pendant dix ans chef de la rubrique économique du quotidien bernois "Der Bund".

**INVITATION** : Le Président de la Confédération Adolf Ogi invite le nouveau président américain Bill Clinton. L'invitation avait été faite à la suite d'un arrangement avec René Felber, il y a quelque temps déjà. Jusqu'à présent, aucun président des U.S.A. ne s'est rendu en visite officielle en Suisse. Or, dit Adolf Ogi : "Malgré notre non participation à la Communauté Européenne et à l'Espace Economique Européen, nous pourrions devenir particulière-

ment intéressants en Europe pour les Japonais et les Américains".

**PREMIERE** : Le capitaine Renata Trotman devient greffier du Tribunal de division. Juriste de formation, elle commandait jusque là une compagnie de transports sanitaires du service féminin des armées. Elle est la première femme à faire son entrée dans le monde de la justice militaire.

**MOINS CHER** : Conséquence directe de la dévaluation de la peseta par rapport au franc suisse, le billet de train pour le trajet en "Pablo Casals", qui assure la liaison entre Zurich et Barcelone en moins de 14 heures, coûte moins cher : son prix a baissé d'environ 10%.

**SECRET** : Pour Arthur Liener, chef de l'état-major entré en fonction au 1er janvier de cette année, la Suisse n'a pas besoin de service secret. Chargé auparavant de la liquidation du matériel de l'organisation secrète de résistance P-26, il estime que la Suisse a plutôt besoin d'un service de renseignements qui récolte des informations dans différents domaines tels que l'économie, les finances, le social ou le militaire. Ce service doit fonctionner comme une joint-venture entre l'économie, la politique intérieure et étrangère.

**DU BONHEUR** : Les Suisses ont promis plus de 2 millions de frs.s. à la chaîne du bonheur pour sa collecte de fin d'année "Allô Parrains". L'organisation caritative recherchait des parrains et marraines pour secourir des enfants souffrant de maladie, de faim et de solitude dans le monde. Les Suisses alémaniques auraient ainsi promis 1,260 million de frs.s., les Romands 580.000 frs.s. et les Tessinois 210.000. Pour cette collecte, les donateurs se sont

engagés à verser 40 frs.s. par mois afin de contribuer à nourrir, soigner et éduquer un un enfant.

**ELECTION** : Le groupe parlementaire fédéral de l'Alliance des indépendants (AdI) et du Parti Evangélique Populaire (PEP) a élu

sa présidente en la personne de la Conseillère Nationale zurichoise, Verena Grendelmeier. La vice-présidence sera exercée par Max Dünki, Conseiller National zurichois. ■

Publicité

## Kinésithérapeute

Mme Lefebvre Deterpigny

## pratiquant

1, rue Bellanger

## la méthode

92200 Neuilly-sur-Seine

## Mézières

Téléphone (1) 46.24.49.63

## Sophrologue

Publicité

Partez à la découverte du monde en train

# Rails sans Frontières

le magazine qui vous fait aimer le voyage en train

Au sommaire du n°12 :

Globetrotter en Equateur ♦ Suisse : le

"Bernina Express" ♦ Venise sans masque ♦ Allemagne :

l'autre visage ♦ L'Ecosse : pays de légendes ♦

Itinéraires en France ♦ Etc.

35 F

Vente en kiosques, librairies et Relais H et par correspondance.

Rails sans Frontières, 6, avenue Rachel, F-75018 Paris

Téléphone (1) 42.93.88.84